

Image not found or type unknown



Quel validité à un bon de commande

Par **fallot**, le **28/05/2009** à **13:43**

Bonjour,

Lors d'une foire, j'ai passé commande pour l'installation d'un chauffage par aérothermie dans une maison en construction.

Sur le bon de commande aucune date de livraison n'a été portée, seule figure la mention " sous réserve de vente d'appartement.

Cela fait 4 mois que la commande est passée, mon appartement est toujours à vendre.

Mes questions :

- combien de temps est valable ce bon de commande?
- que se passe-t-il si je décide de ne plus vendre mon appartement?
- que puis-je faire si je ne suis plus intéressé par cette commande?
- j'ai versé un chèque d'acompte de 1000 euros qui n'a pas été encaissé, pourrais-je le récupérer?

merci d'avance pour vos réponses

cordialement